

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce de Bar Le Duc
1 Rue François de Guise - 55000 - Bar Le Duc
Téléphone : 29 79 09 39

Numéro du DEPOT : 96.0084
Date du DEPOT : 6 Février 1996

Ce dépôt concerne la société :

ST MIHIEL S.A
2 RUE DE LA MARSOUPE
55300 - SAINT MIHIEL

Forme juridique : Société Anonyme
R.C.S. : Bar Le Duc B 487220188
N° de gestion : 72 B 018

Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Bar Le Duc avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes

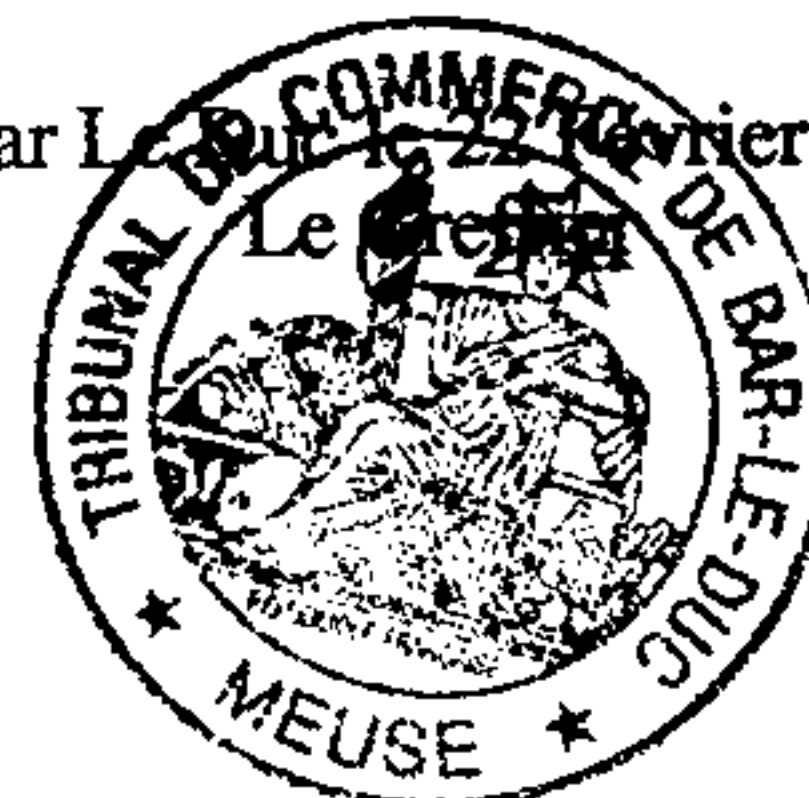
Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 16 Décembre 1995

Objet du dépôt :

Modification des Commissaires aux Comptes

à Bar Le Duc le 22 Février 1996



Coût insertion Bodac :

Emoluments :	38,60
I.N.P.I. :	38,00
Frais de poste :	0,00
Total H.T. :	38,60
T.V.A. :	7,95
Total T.T.C. :	84,55

Facture acquittée

Déposant :

ST MIHIEL S.A - MLLE NADINE CLUZEAU

2 RUE DE LA MARSOUPE
55300 - SAINT MIHIEL

Référence :

St. - Mihiel S.A.

Société de portefeuille au capital de 6.840.000 francs
Siège social : 2, rue de la Marsoupe à Saint-Mihiel (Meuse)
R.C.S. Bar-le-Duc B 487 220 188

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES DU SAMEDI 16 DECEMBRE 1995**

L'an mil neuf cent quatre-vingt quinze, et le samedi seize décembre, à dix heures trente, les actionnaires de la Société ST.-MIHIEL S.A., au capital de six millions huit cent quarante mille francs, se sont réunis au siège social, à Saint-Mihiel (Meuse), rue de la Marsoupe n° 2, selon convocation du Conseil d'administration effectuée par lettres simples aux actionnaires et lettres recommandées avec demande d'avis de réception aux Commissaires aux comptes en date du 30 novembre précédent.

.....
A la suite de quoi, le Président déclare ouverte la discussion sur les questions inscrites à l'Ordre du jour.

Après un large échange de vues entre les membres de la réunion, personne ne demandant plus la parole, le Président propose qu'il soit passé au vote des Résolutions:

.....
7ème RESOLUTION :

L'Assemblée générale constate que le mandat de l'un des Commissaires titulaires, M. Alain CHEVAL, et que celui de son suppléant, M. Christian NOWACZYK, sont échus. Ceux confiés à Monsieur Dominique GOURGAS et à la SOFILEC, respectivement titulaire et suppléant, devraient se poursuivre pendant encore deux exercices. L'Assemblée générale prend acte qu'une norme de la Compagnie des Commissaires aux Comptes requiert que ne peuvent plus être désignés simultanément deux Commissaires du même cabinet ou du même réseau. Or Messieurs CHEVAL et GOURGAS sont tous deux associés de SOFILEC.

L'Assemblée générale renouvelle ès qualités Monsieur Alain CHEVAL pour une nouvelle période de six exercices qui viendra à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les Comptes annuels à clore le 31 août 2001 et désigne pour la même durée en qualité de second Commissaire titulaire : Monsieur Christian NOWACZYK, jusqu'alors suppléant ; lesquels Commissaires titulaires auront pour suppléants : Monsieur Jean-Claude BAZART, domicilié à Verdun (Meuse), et Monsieur Christian SOUDIER, domicilié à Montmédy (Meuse) ; tous quatre inscrits sur la liste de la Cour d'appel de Nancy.

Adoptée à l'unanimité.

Messieurs CHEVAL et NOWACZYK, présents, déclarent accepter les mandats à eux confiés.

Monsieur Roger DUMEZ, en l'absence de Messieurs BAZART et SOUDIER, déclare avoir reçu l'accord préalable des Commissaires suppléants par écrit.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Le Président ,

